

# Communiqué de presse

## **Notification préalable de livraison de déchets à une installation portuaire**

**Le 26/11/2021**

Dans le cadre du programme SMARTPORT relatif à la simplification des processus et la dématérialisation des procédures portuaires, L'Agence Nationale des Ports informe les agents maritimes qu'une nouvelle version du service relatif à **la notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire** est opérationnelle est ce à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2021** via le guichet unique **PORTNET**,

Ce service dont la mise à jour concorde avec l'entrée en vigueur de la loi 71.18 relative à la police des ports s'inscrit dans le cadre de la politique de responsabilité sociale et environnementale de l'Agence et permet de :

- **Maîtriser** les *impacts* de l'activité portuaire sur l'environnement maritime et portuaire ;
- Répondre aux nouvelles exigences de la convention **MARPOL-2018** qui vise à :
  - o Prévenir et réduire au minimum la pollution due aux navires ;
  - o Cadrer la notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire.

La mise en ligne de cette nouvelle version résulte d'une collaboration inclusive entre l'Agence Nationale des Ports, les agents maritimes et l'ensemble des acteurs de la communauté portuaire et logistique, et **couvre tous les ports de commerce** gérés par l'Agence.